

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

4 juillet 2021

La Cour des comptes publie son rapport annuel 2021

La Cour des comptes a transmis son rapport annuel 2021 à la Chambre des représentants et l'a publié sur www.courdescomptes.be. Elle y consacre cette année une attention particulière à la certification ISO 9001:2015 de son système de gestion de la qualité. Elle l'a obtenue en avril 2022 pour ses principaux processus clés. Le rapport aborde également le contrôle du comptage des élèves que la Cour des comptes réalise dans les Communautés flamande et française et qui sert à répartir une part importante des recettes de TVA attribuées aux deux communautés. Outre les relevés habituels des activités 2021, le rapport propose aussi une vue d'ensemble des principaux audits réalisés.

Informations pour la presse

La Cour des comptes contrôle les finances publiques fédérales, communautaires, régionales et provinciales. Elle contribue à améliorer la gestion publique en transmettant aux assemblées parlementaires, aux gestionnaires et aux services contrôlés des informations utiles et fiables, résultant d'un examen contradictoire. Organe collatéral du Parlement, la Cour travaille de façon indépendante des pouvoirs qu'elle contrôle.

Le rapport annuel 2021 est disponible sur www.courdescomptes.be.